

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS : « Tirage au sort Coupe du Monde 2026 »

Article 1 : Organisation du Jeu

La société **Lamy Vision**, située à **Doussard** (24 route du Pont Monnet) et à **Saint-Jorioz** (15, chemin des Talmeliers), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat à l'occasion de la Coupe du Monde de Football 2026. Le jeu se déroulera du **11/06/2026** au **18/07/2026**.

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, cliente ou non du magasin, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice. Pour les participants mineurs, la participation s'effectue sous l'entière responsabilité des représentants légaux.

La participation est limitée à **un seul bulletin par personne** (même nom/prénom, même n° de téléphone) et **par magasin**.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit de se rendre en magasin et de remplir le bulletin de participation prévu à cet effet. Les informations suivantes doivent être renseignées de manière lisible :

- Nom et Prénom
- Numéro de téléphone

Le bulletin doit être déposé dans l'urne située à l'intérieur du magasin avant le **18/07/2026** à l'heure de fermeture du magasin. Tout bulletin incomplet ou illisible sera considéré comme nul.

Article 4 : Dotation

Les lots mis en jeu sont :

- **1 Ballon Officiel de la Coupe du Monde de Football 2026 d'une valeur de 40€ mis en jeu au magasin de Doussard, et**
- **1 Ballon Officiel de la Coupe du Monde de Football 2026 d'une valeur de 40€ mis en jeu au magasin de Saint-Jorioz.**

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun échange, ni d'une remise de leur contrevalet en espèces.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par un **tirage au sort aléatoire** parmi l'ensemble des bulletins valides déposés dans l'urne. Le tirage au sort aura lieu le **Mardi 21 juillet 2026** dans les locaux de chaque magasin.

Article 6 : Remise des lots

Le gagnant de chaque magasin sera averti personnellement par téléphone. Il disposera d'un délai de **30 jours** pour venir retirer son lot en magasin sur présentation d'une pièce d'identité. Passé ce délai, le lot pourra être remis en jeu ou annulé.

Si le gagnant est mineur, le lot sera impérativement remis à son représentant légal sur présentation d'une pièce d'identité de ce dernier.

Article 7 : Données personnelles

Les informations collectées sont nécessaires à la prise en compte de la participation. Conformément au RGPD, elles ne seront utilisées que dans le cadre de ce jeu et ne seront pas conservées au-delà de la remise du lot, sauf accord préalable du participant pour figurer dans le fichier client du magasin.

Article 8 : Litiges

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler l'opération en cas de force majeure.